

Le 31 août 2017, à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L 2121-11 et L 2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 17 août 2017

Le Maire ouvre la séance à 20h00, sont présents :

Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Louis BALEYDIER, Alain BOUDOU, Nathalie BRANDY, Catherine GREGORY, Marc HENRY, Chantal ROSSETTO, Elisabeth SCHNEE.

Guy CAVALIE excusé, a donné pouvoir à Alain BOUDOU

Gilles MAZIERES excusé a donné pouvoir à Josiane SENAC.

Absents : Marie SULKOWSKI et Lucien OLIVER

Madame Chantal ROSSETTO a été nommée secrétaire

Le Maire informe de l'ordre du jour :

1/Tarifs relatifs à l'école : repas, garderie, transports, péri-éducatif

2/Mise en disponibilité d'un agent

3/Schéma communal d'assainissement et pluvial : demande de subvention

4/Questions diverses

1/Tarifs relatifs à l'école : repas, garderie, transports, péri-éducatif

- repas

Le maire rappelle qu'avec le départ à la retraite de madame Viviane LABORIE, l'organisation de la restauration a changé, les repas ne sont plus préparés à l'école mais livrés en filière froide par l'ESAT de l'Aiguille.

Le nombre croissant des enfants ainsi que le nouveau mode de distribution des repas a eu pour conséquence le transfert du réfectoire à la salle des fêtes, dans les loges. Peuvent ainsi être utilisées les installations de la cuisine de la salle des fêtes, notamment le four de réchauffage, les réfrigérateurs et le lave-vaisselle. Du mobilier adapté (tables et chaises) a été commandé ainsi que deux armoires inox pour le stockage de la vaisselle et des produits d'entretien. Les deux employées de service ont une tenue adaptée (blouse, charlotte, sabots de sécurité et gants), et ont suivi une formation pour la mise en place du protocole de traçabilité et qualité. Un retour hebdomadaire des informations est transmis à l'ESAT.

Le prix unitaire d'achat des repas livrés est de 3.85€, ajouté aux charges de personnel, fournitures et matériel, consommation d'énergie, contrôle sanitaire, amène le prix de revient du repas à 7.60€.

Le prix du repas facturé aux familles est proposé égal à celui de l'an passé soit 2.65€. Le conseil approuve à l'unanimité.

- Péri éducatif : tarif des activités

A la mise en place du projet, les deux communes du RPI décidaient la gratuité des animations pour les familles, clause intégrant le projet d'éducation territorial.

Le coût de la Fédération Partir est de 630€ par mois, un salarié communal est mis à disposition. Le conseil décide à l'unanimité, du maintien de la gratuité du service.

- Péri-éducatif : transport de l'école au centre de loisirs

Le régime de la semaine de quatre jours et demi est toujours valide sur le RPI, le mercredi midi, il n'y a pas de repas de cantine de prévu. Par contre, pour les enfants qui sont inscrits au centre de loisirs de la Fédération Partir à Figeac, la commune a organisé le transfert depuis l'école de Capdenac à l'école Paul Bert à Figeac en taxi avec la société ABC de Capdenac-Gare.

Le trajet coûte 30€ par voyage et le prix proposé aux familles est de 3€ par enfant et par voyage.

Le Conseil valide à l'unanimité les questions liées au transport.

- Tarif de la garderie

La garderie est en place tous les jours d'école, le matin, à partir de 7h30 et se termine le soir à 18h30. Le service a toujours été gratuit pour les familles, le conseil décide de reconduire la gratuité.

2/ Mise en disponibilité d'un agent

Un agent de la collectivité souhaite donner une nouvelle orientation à sa carrière et demande à bénéficier d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle pour trois ans. Cette action peut être demandée par période de trois ans renouvelables dans la limite de 10 ans de carrière. Une

procédure de recrutement a été tout de même lancée puisqu'en décembre prochain un agent technique part en retraite. D'autres modes de travail doivent être envisagés pour maintenir le service. Le conseil doit délibérer pour autoriser le Maire à signer l'arrêté de mise en disponibilité compte tenu de l'avis favorable de la commission paritaire du CDG 46 et de l'accord tacite de la commission de déontologie.

En ce qui concerne le recrutement, 14 CV ont été réceptionnés, 4 candidats vont être reçus.

3/Schéma communal d'assainissement et schéma directeur des eaux pluviales

Le schéma actuel date de 2000 et n'est plus adapté au territoire de la commune. Il est une annexe indispensable au PLU et doit être revu dans des délais relativement courts. Au résultat de la consultation, un seul bureau d'études a répondu et la commission d'appel d'offres doit décider la consultation infructueuse ou pas compte tenu des coûts présentés.

Quelle que soit la décision, le conseil décide de mandater le maire pour solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental pour une subvention et approuve à l'unanimité, le plan de financement suivant.

		HT
Révision schéma communal d'assainissement		9 497.50
Réalisation schéma directeur des eaux pluviales		32 732.50
Total		42 230.00
Département du Lot	20%	8 446.00
Agence de l'Eau Adour Garonne	50%	21 115.00
Autofinancement de la commune	30%	12 669.00
		42 230.00

4/ Questions diverses

- Cession de terrain par la famille Lombard

Le notaire informe la commune qu'afin de permettre les formalités auprès du service de publicité foncière, le prix minimum acquitté doit être de deux Euros. Le conseil autorise l'acquisition de la parcelle A 1407 d'une superficie de 386m² au prix de deux Euros, les frais d'enregistrements restant à la charge de la commune.

- Travaux sur la falaise

Le rapport d'analyse des offres a été rendu par le cabinet de Maîtrise d'œuvre, l'entreprise la moins disante a été questionnée dans le cadre des offres dites « anormalement basses », les réponses fournies ont permis de valider le choix. Le conseil mandate le maire pour notifier le marché à l'entreprise Gauthier.

- Travaux des vestiaires du stade

Les convecteurs de chauffage doivent être changés, l'électricien a fournis un devis au prix du marché qui s'élève à 195.46 Euros, supérieur à 5% du montant du marché, l'avenant est donc soumis à l'approbation du Conseil qui le valide à l'unanimité.

- Congrès départemental des élus

Organisé le 01 octobre à Cahors au parc des expositions, c'est une matinée d'informations d'intérêt général et d'échanges. Sont inscrits Guy BATHEROSSE, Guy CAVALIE, Annie IMBERT, Josiane SENAC.

Avancement des projets :

Vestiaires du stade : la réception des travaux est proche

Portail Parking du stade : commandé, en cours de fabrication

Pelouse du stade : attente du cahier des charges du bureau d'études pour lancer la consultation pour rénovation de la pelouse sur 3 ans.

SIL : réception des tables d'orientation, mise en place dans les prochaines semaines

Pont de Sourdilles : le Grand Figeac a retenu l'entreprise Gauthier. Le projet est financé sur l'enveloppe communautaire attribuée à la commune complétée par un fonds de concours déjà voté lors d'un précédent conseil qui ne devrait pas changer compte tenu des travaux de voirie 2017 limités à réaliser.

Eclairage public : le programme 2017 concerne Clayrou, Cavagnac, les berges du Lot au Port, la remontée vers Vic et le Haut de Vic, les points lumineux seront remplacés par des éclairages à LED.

Traverse du Port : réunion de présentation du diagnostic le 1^{er} septembre en présence du CAUE.

Signalisation : pour renforcer la direction des lieux dits et la SIL.

Site internet de la commune : le nouveau site est en ligne.

Tour de table :

Prise de rendez-vous avec Mr Dufour du service de collecte des ordures ménagères pour effectuer la tournée sur la commune et estimer l'implantation des containers ainsi que leur nombre et leur vétusté.

Annie Imbert fait le point sur le marché estival et constate qu'il a fonctionné principalement avec les clients locaux.

Marc Henry informe que pour le quine du CCAS le dimanche 10 septembre, il y aura certainement un problème de stationnement étant donné que ce jour, le boulodrome et le fossé sont réservés à la pétanque.

A 21h30, le maire lève la séance.